

## Dossier pédagogique

### Landfill Harmonic

#### Carte d'identité

*Landfill Harmonic*

Paraguay - 2015

Documentaire 1h24

Réalisateurs : Brad Allgood et Graham

Townsley

VO sous-titré français



#### Synopsis

C'est sur une décharge à ciel ouvert que s'est construite la ville de Cateura, à la périphérie d'Asunción (Paraguay). Lorsque Favio vient y travailler en 2006, il a l'idée d'enseigner la musique aux enfants. Les quelques instruments dont ils disposent ne suffisant bientôt plus, il décide d'en fabriquer avec le matériel trouvé dans la décharge. En quelques années, son improbable orchestre va faire le tour du Web... puis du monde. Le film retrace cette étonnante aventure, au plus près des jeunes musiciens et de leur communauté extraordinaires d'humanité et de créativité.

### Table des matières

Synopsis.....	1
<b>I. Préparer la projection du film .....</b>	<b>2</b>
Thématiques abordées.....	2
Les principaux protagonistes .....	2
Éléments de contexte.....	2
Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant.....	3
Enjeux présentés dans ce documentaire .....	6
Sources .....	7
<b>II. Vérifier la bonne compréhension du film .....</b>	<b>7</b>
« Digérer » le film .....	7
Cerner les enjeux.....	8
<b>III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat.....</b>	<b>9</b>
Qu'est-ce qu'un documentaire ?.....	10

## I. Préparer la projection du film

### Thématiques abordées

- Le droit aux loisirs et à la vie culturelle
- Le droit à l'éducation
- Le droit à un niveau de vie décent
- Le droit à un environnement sain

### Les principaux protagonistes

- **Favio Chavez** : Arrivé comme expert en environnement à Cateura, décharge municipale où finissent toutes les ordures d'Asunción, il est chargé de sensibiliser les habitants sur le recyclage. Il convertit sa mission et devient professeur de musique et directeur de l'orchestre.
- **Les jeunes** : Enfants de gancheros (*personnes qui recyclent les ordures et les vendent*) ou jeunes vivants à côté de la décharge. Ils commencent les cours de musique et deviennent musiciens.
- **Cola** : Ancien ganchero ayant des connaissances en charpenterie. Il devient luthier\* et construit les instruments pour les jeunes à partir des ordures de la décharge.

### Eléments de contexte

#### Situation au Paraguay

- Le Paraguay est un pays bilingue, espagnol/guarani, au centre de l'Amérique du Sud. Le guarani est une langue de l'ère précolombienne parlée ou comprise par 90% des paraguayens. Bien que le guarani soit inscrit comme langue officielle au même titre que l'espagnol, c'est une langue sous-estimée. En effet, l'Etat ne fonctionne qu'avec l'espagnol et cela conduit à la violation des droits des locuteurs guaranis.
- Après des années de dictature et de troubles politiques et économiques, le pays devient plus stable et la démocratie se consolide dans les années 1990. Au Paraguay, 15% de la population vit avec moins d'un euro par jour, (indice qui indique le seuil de pauvreté) ; il est alors compliqué pour les familles d'élever leurs enfants dans de bonnes conditions.
- Données statistiques
  - Population : 6.7 millions d'habitants.
  - Le pourcentage d'enfants et de jeunes :
    - 26.2% entre 0 et 14 ans.
    - 20.5% entre 15 et 24 ans.
  - Croissance démographique : 1.5% (UNICEF 2015)
  - Espérance de vie : 72.9 (Banque mondiale 2014)
  - Taux d'alphabétisation (15-24 ans) : 98.5 (UNICEF 2015)
  - Travail des enfants : 14.6% (UNICEF 2015)
  - Enregistrement des naissances : 76% (UNICEF 2015)

## Histoire

- Le Paraguay a été conquis par les Espagnols à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, la capitale Asunción est fondée en 1537 par Juan de Salazar.
- 14-15 mai 1811 : l'occupation du Quartier général militaire de la Couronne d'Espagne à Asunción est considérée comme la date officielle de la proclamation de l'indépendance du pays.
- 1865-1870 : la guerre de la triple alliance (Argentine, Brésil, Uruguay) fait perdre au Paraguay une partie de son territoire et décime sa population.
- 1932-1935 : au terme d'un conflit armé avec la Bolivie, le Paraguay assure sa souveraineté sur la région du Gran Chaco.
- 1947-2008 : le parti conservateur Colorado domine la vie politique du pays, marquée par la dictature du général Alfredo Stroessner de 1954 à 1989.
- 2008 : l'élection du Président Lugo constitue la première alternance démocratique.
- 2012 : le Parlement destitue M. Lugo
- 2013 : lors des élections générales M. Cartes du parti Colorado est élu Président de la République.

## Environnement

- En plus d'être exposé à des risques naturels comme les inondations, souvent liées à la déforestation ; le pays connaît d'autres problèmes environnementaux tels que la pollution de l'eau et l'insuffisance des traitements des ordures. A Asunción, on compte 1 500 tonnes d'ordures par jour, dont presque la totalité finit dans la décharge de Cateura. Cette zone est considérée comme inhabitable en raison du risque important d'inondations. Néanmoins, cette décharge permet à environ 2500 personnes de subvenir à leurs besoins.
- L'État tente de faire face aux problèmes environnementaux en créant divers organes dotés de compétences spécifiques en la matière. Cependant, il est clairement visible qu'il existe une fragilité institutionnelle et une incohérence de la politique environnementale qui complique sa mise en œuvre effective.

## Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant

**[La Convention relative aux droits de l'enfant](#) a été adoptée à l'unanimité par les Etats membres des Nations unies le 20 novembre 1989.** Elle constitue le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

### Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? (Extraits tirés du préambule)

- « Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales.
- Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et

*en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,*

- *Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant, « **l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance** ».*

#### Quels États se sont engagés à respecter la Convention ?

- Suite aux ratifications du Sud-Soudan et de la Somalie en 2015, seuls les États-Unis n'ont pas ratifié la Convention et n'en sont que signataires. Les États-Unis ont, toutefois, ratifié deux des trois Protocoles qui complètent la Convention à savoir celui sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et celui sur les enfants impliqués dans les conflits armés.
- **Le Paraguay** a signé la Convention le 4 avril 1990 et l'a ratifiée le 25 septembre de la même année.

#### Signer ou ratifier : quelle différence ?

- Un pays signataire signifie son accord avec le texte et s'engage à ne pas commettre d'actes contraires au traité.
- La ratification, qui intervient habituellement après la signature, oblige juridiquement le pays à respecter la Convention. Il doit alors en rendre des comptes tous les 5 ans devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

➤ Le **droit aux loisirs et à la vie culturelle** est inscrit dans l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« 1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au **repos et aux loisirs**, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la **vie culturelle et artistique**.

2. Les **États parties respectent et favorisent** le droit de l'enfant de participer pleinement à la **vie culturelle et artistique** et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. »

➤ Le **droit à l'éducation** est inscrit dans l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« 1) Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de **l'égalité des chances** :

a) **Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;**

b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, **les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant**, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;

c) **Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;**

- d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;
- e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2) Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

3) Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de **faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes**. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement. »

➤ Les **objectifs de l'éducation** sont inscrits dans l'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« 1) Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a) **Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;**
- b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- d) **Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre**, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

2) Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'Etat aura prescrites. »

➤ Le **droit à un niveau de vie décent** est inscrit dans l'article 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

1) « **Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.**

2) C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.

3) Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.

4) Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un Etat autre que celui de l'enfant, les Etats parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés. »

➤ Le **droit à un environnement sain** est inscrit dans l'article 24 alinéa 2 de la Convention relative aux droits de l'enfant. En effet, cet article dispose que les Etats doivent s'engager à :

« [...] Lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre de soins de santé primaires, grâce notamment à l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable, compte tenu des dangers et des risques de pollution du milieu naturel. [...] »

Le droit à un environnement sain est également inscrit dans le Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme, adopté à San Salvador le 17 novembre 1988, qui traite des droits économiques, sociaux et culturels. L'article 11 qui garantit le **droit à un environnement salubre** apporte des précisions supplémentaires :

« 1. Toute personne a le droit de vivre dans un environnement salubre et de bénéficier des équipements collectifs essentiels.

2. Les Etats parties encourageront la protection, la préservation et l'amélioration de l'environnement. »

## **Enjeux présentés dans ce documentaire**

- Découverte de la situation de pauvreté des familles vivant près des zones à risques et l'impossibilité de prévoir une alternative suite à une catastrophe naturelle affectant le foyer (ici l'inondation).
- Importance de donner une opportunité aux enfants. Volonté de la part de ces mêmes enfants de s'en sortir de certaines situations familiales complexes grâce à l'art.
- Importance de la solidarité à tous les niveaux entre les enfants et entre les générations, du groupe, pour aller de l'avant, est un des points essentiels du film.
- Valeur essentielle de l'apport humain et altruiste d'une personne pour développer un tel projet. Favio Chavez est venu pour éduquer les familles sur l'environnement et finalement, il change de projet et finit par donner des cours de musique gratuits. Cola, lui, prend de son temps pour fabriquer des instruments pour les enfants.

- Les facteurs qui favorisent le développement de la résilience chez les jeunes : la figure de tuteur de résilience représentée par Favio, le rôle de la musique, la construction d'un projet commun, la fierté individuelle et collective, la reconnaissance par des tiers.
- La situation environnementale au Paraguay due au climat (situation pas contrôlée) et aux problèmes de traitement des déchets (situation qui pourrait être contrôlée).

## Sources

Alexandre KISS - Cahiers du Conseil constitutionnel n° 15 - janvier 2004 [\[en ligne\]](#)

A la défense du Guarani – Paraguay. Alterinfos [\[en ligne\]](#)

Convention relative aux droits de l'enfant. Nations Unies, Droits de l'Homme, haut-commissariat [\[en ligne\]](#)

Document de stratégie pays – Paraguay- 2007-2013. Commission Européenne [\[en ligne\]](#)

Etat des ratifications à la Convention relative aux droits de l'enfant au 28.06.2016. Nations Unies, Collection des traités [\[en ligne\]](#)

Fiche Paraguay. Association Humanium [\[en ligne\]](#)

Paraguay. Encyclopédie Larousse [\[en ligne\]](#)

Présentation du Paraguay. France Diplomatie [\[en ligne\]](#)

Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'Homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels, "protocole de San Salvador". Commission interaméricaine des droits de l'Homme [\[en ligne\]](#)

Rapport de la Rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Magdalena Sepúlveda Carmona (11-16 décembre 2011). Conseil des droits de l'Homme - Vingtième session - Promotion et protection des droits de l'Homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement [\[en ligne\]](#)

Statistiques sur le Paraguay. UNICEF [\[en ligne\]](#)

Vanistendael, S., La résilience ou le réalisme de l'espérance, cahiers du BICE, Genève 2015

## II. Vérifier la bonne compréhension du film

### « Digérer » le film

L'enseignant pourra interroger les élèves en utilisant les questions ci-dessous :

- 1) Quelles sont les images du film qui vous ont le plus marqué ?
- 2) Quelles sont les émotions que vous avez le plus ressenties pendant le film ?

**Cerner les enjeux** (en gris les réponses à trouver par les élèves)

- 1) Qui sont les « gancheros » et comment peut-on se rendre compte de la précarité du travail ?  
Les gancheros sont des personnes qui travaillent dans la décharge, qui recyclent les ordures et qui les vendent pour pouvoir subsister. Ils travaillent à l'extérieur, dans des conditions physiquement difficiles (chaleur, posture, etc.) et leur revenu est très modeste.
- 2) Pourquoi Favio Chavez est-il là au départ ? Pourquoi ses plans ont-ils changé ? Favio est là en tant qu'expert en environnement, il était là pour donner des notions d'éducation à l'environnement aux familles mais son projet a échoué car tout le système doit être changé à la racine. Il décide alors d'aider les jeunes à s'en sortir grâce à un projet artistique en leur transmettant le goût de la musique et en les faisant participer à la construction d'un projet commun.
- 3) Selon vous, quelles sont les difficultés rencontrées par les enfants/les jeunes dans ce village ? Le contexte socioéconomique des familles entraîne pour la plupart des enfants à devoir travailler dans la décharge comme leurs parents. (Autres réponses possibles).
- 4) Qu'est ce qui a permis aux enfants de connaître une autre réalité ? Grâce à l'art, la musique, les enfants se sont épanouis et ont réussi à voir au-delà de leur condition de pauvreté. Grâce à la persévérance, ils ont pu devenir de bons musiciens, être invités à jouer dans d'autres pays et donc, découvrir le monde et différentes cultures. Cela permet une ouverture d'esprit à ces jeunes, qui pourront ensuite la transmettre.
- 5) Qu'est-ce qui vous montre dans le film qu'à partir de peu, il est possible de faire beaucoup ? Car c'est grâce à des ordures, des déchets, quelque chose qui est considéré comme « poubelle », que Favio et Cola vont créer de nouveaux instruments pour les enfants. Donc ils vont transformer quelque chose sans valeur en un objet de valeur.
- 6) Comment Favio Chavez explique-t-il l'importance du groupe et la solidarité ? Il dit que tout le monde est unique dans un groupe, que pour certains c'est plus simple que pour d'autres ; qu'il est donc nécessaire d'aider ceux qui ont plus de mal. Que la force est dans le groupe.
- 7) Comment voit-on dans le film le changement qu'il y a eu au niveau environnemental ? Une dame explique que dans la rivière, il y a 25 ans, les gens lavaient leurs habits et les enfants s'y baignaient. Maintenant, il y a des ordures partout.
- 8) Quelles sont les conséquences des inondations montrées dans le film ? Les familles ne peuvent plus habiter dans leurs maisons, elles doivent abandonner leur foyer et aller vivre dans des camps, dans des refuges précaires. De plus, elles représentent un très gros risque



de contamination. Comment cela peut-il affecter la vie/la santé des habitants ? Car l'eau utilisé dans la vie quotidienne se contamine par les déchets.

- 9) Quel est l'impact de l'orchestre dans la communauté ? Pourquoi et comment la musique a aidé et peut continuer à aider les jeunes de Cateura ? Les cours de musique puis l'école de musique leur ont permis de développer une capacité, des connaissances, et donc de voyager, de connaître une autre réalité, des valeurs. Favio dit que la culture est un besoin primaire, que la musique peut changer des vies, etc. (d'autres réponses possibles). L'école va permettre à d'autres enfants et jeunes de pouvoir faire la même chose. Une des élèves dit qu'elle veut devenir professeur de violon pour les enfants de la communauté pour qu'ils puissent avoir la même chance qu'elle a eue. En ce qui concerne l'impact, il est aussi possible que la reconnaissance qu'a reçu l'orchestre, tant à l'intérieur de la communauté qu'à l'extérieur aide à dynamiser celle-ci. La population a pu se rendre compte des opportunités qu'il existait autour d'elle, des ressources propres qu'elle avait à disposition.

### III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat

**Effectuez des recherches pour répondre aux questions suivantes :**

- 1) Quel est le problème écologique et environnemental actuel à Asunción/Cateura ?
- 2) Le Paraguay met-il en place des lois pour appliquer et garantir les droits qui sont inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans la Convention américaine relative aux droits de l'homme ? Si oui, lesquelles ?
- 3) Les habitants peuvent-ils entreprendre une initiative propre pour améliorer leurs conditions de vie ? Si oui, laquelle/lesquelles ?
- 4) Le Bice considère que la résilience est la capacité de toute personne ou d'un groupe à bien se développer en présence de très grandes difficultés. Elle implique ainsi un changement de regard sur l'autre car l'accent est mis sur ses forces et non pas sur ses faiblesses. Comment à votre avis, la résilience pourrait aujourd'hui faciliter le vivre ensemble ?

## Qu'est-ce qu'un documentaire ?



### Définition du documentaire

- Film visant à **faire connaître** un pays, un peuple, un artiste, une technique, etc. (définition Larousse).
- **Le documentaire a pour sujet la réalité et non une histoire inventée.**  
Les personnes filmées ne sont pas des acteurs, **elles ne jouent pas un rôle.**
- « Il diffère de la fiction dans la mesure où il a généralement un but informatif [...] Le documentaire se propose [...] à partir de prises de vues (et sons) considérées comme des documents, de **se référer au réel**, de le restituer sur l'écran et, éventuellement, de l'**interpréter**. »  
([Fiche sur le documentaire](#))
- Un documentaire est créé à partir de personnages réels et de leur histoire.
- Un documentaire se construit par les **choix narratifs** du réalisateur.
- Le documentaire peut se construire comme une démonstration, il embrasse alors un grand nombre de personnes, mais il peut également suivre sur une longue durée quelques personnes spécifiques.

### Tournage et montage

- Le réalisateur filme un certain nombre de faits réels, **ces scènes ne sont pas jouées.**
- Ensuite, il **sélectionne** les scènes qui construiront le documentaire. Cette sélection est indispensable car le réalisateur ne peut pas garder toutes les scènes filmées.
- Le documentaire peut être ponctué d'interventions de **spécialistes** qui appuient les propos du réalisateur. Il peut également contenir des **documents informatifs** comme des graphiques.
- Des **musiques d'ambiance** peuvent être ajoutées lors du montage final afin d'apporter de l'émotion aux scènes.

## La voix off

- Présente dans bon nombre de documentaires, la voix off peut avoir pour objet de préciser la situation au spectateur ou de révéler la subjectivité du réalisateur ou des personnes filmées. Elle peut servir de *base narrative pour l'exposition des faits*. ([Fiche sur le documentaire](#))
- La voix off est enregistrée indépendamment du tournage des scènes, après les premières étapes de montage.
- L'absence de voix off peut signifier la volonté pour le réalisateur de laisser les images et les personnages parler d'eux-mêmes.

## Quelles différences entre documentaire et reportage ?

Le documentaire est une **œuvre artistique** où le réalisateur fait des choix d'auteur : façon de filmer, rythme, musique. Le reportage est quant à lui une œuvre informative où le journaliste suit la ligne éditoriale du média pour lequel il travaille.

*« - Dans les reportages et magazines, les personnages filmés sont objets. C'est-à-dire traités comme des matériaux informatifs. Ils sont présents dans l'image principalement pour l'information qu'ils portent ou apportent : dans l'apparence de leur comportement sociétal, dans leur démarcation du quotidien ou par la parole qu'ils délivrent en tant qu'acteurs ou témoins d'une situation particulière...*

*- Dans les documentaires, les personnages filmés sont **sujets**. C'est-à-dire traités dans la compréhension de leur subjectivité et des interrelations complexes qui se tissent entre celle-ci, l'auteur et le spectateur potentiel. »* (Source : [surlimage.info](http://surlimage.info))

Autrement dit, dans un documentaire, les personnes filmées peuvent faire évoluer le point de vue du réalisateur sur le sujet. C'est rarement le cas dans un reportage, notamment car le journaliste passe moins de temps avec les personnes filmées. Un réalisateur de documentaire passe parfois plusieurs années immergé dans son sujet.

## Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?

- Les documentaires que nous présentons sont d'**extraordinaires histoires vraies**. Pour filmer la vie réelle, les réalisateurs ont vécu au quotidien avec les personnes qu'ils ont filmées ce qui leur a permis de capter des moments incroyables.
- Au BICE, nous apprécions cette forme cinématographique car elle est particulièrement à même de sensibiliser le grand public à la réalité des droits des enfants.
- C'est un défi pour un réalisateur que de miser sur la réalité incertaine sans prédéfinir de scénario : lorsqu'il débute le tournage, **le réalisateur ne connaît pas la fin**. Et il parvient à **se faire oublier** auprès des personnes qu'il filme afin de montrer vraiment la réalité.

Liens pour aller plus loin :

- [Fiche sur le documentaire](#), *Collège au cinéma*, Albain Michel Ikomb
- Article [Le documentaire télévisé : les enjeux d'une définition controversée](#), Sophie Barreau-Brouste, sociologue, spécialiste de la culture et des médias, *ina expert*